



Travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de trois appartements communaux

10 place de l'Eglise, 05340 Vallouise-Pelvoux
MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

PHASE **DCE**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

22/04/2024

Date et heure limite de réception des offres :

24 MAI 2024 à 12H00

Maîtrise d'ouvrage

Mairie de Vallouise-Pelvoux
04 92 23 30 19
mairie@vallouise-pelvoux.fr
2704 route de Pelvoux "quartier Saint-Antoine"
05340 VALLOUISE-PELVOUX

Maîtrise d'œuvre

Camille Morvan, architecte
camille.morvan@outlook.com
Valentine Rouanet Architecture EI
contact@valentinerouanetarchitecture.fr

1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

ACHETEUR

Commune de VALLOUISE-PELVOUX
Mairie, 2704 route de Pelvoux, 05340 VALLOUISE-PELVOUX
Téléphone : 04 92 23 30 19
mairie@vallouise-pelvoux.fr

OBJET DU CONTRAT

Travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de trois appartements communaux

TYPE DE CONTRAT

Marché ordinaire alloti passé en procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande publique

2 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation, organisée par la commune de VALLOUISE-PELVOUX, concerne **les travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de trois appartements communaux**.

La présente consultation est un marché de travaux à procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les trois premiers candidats classés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Répartition des lots

LOT 1 CHARPENTE OSSATURE BOIS
LOT 2 MAÇONNERIE
LOT 3 MENUISERIES EXTÉRIEURES
LOT 4 ENDUITS CHAUX CHANVRE
LOT 5 CLOISONS DOUBLAGES
LOT 6 ÉLECTRICITÉ
LOT 7 PLOMBERIE
LOT 8 PEINTURE
LOT 9 CARRELAGE
LOT 10 REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES
LOT 11 MENUISERIE INTÉRIEURE

3.2 Prestations supplémentaires

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

	LOT	Désignation des prestations optionnelles
	LOT 1	Réfection bardage pignon Nord Est
	LOT 3	Passage fenêtres et porte fenêtres en triple vitrage
	LOT 3	Passage portes entrée en triple vitrage
	LOT 6	Antenne TNT et réseau TV
	LOT 7	Récupération de chaleur sur les eaux grises
	LOT 8	Vitrificateur portes des placards d'entrée
	LOT 11	Portes des placards d'entrée

Taux de TVA en vigueur à la date de signature du contrat fixé à 10 %. Toute évolution à la hausse ou à la baisse de ce taux sera répercutée sur les montants HT.

3.3 Forme juridique du groupement

L'offre peut être présentée par un candidat unique ou par un groupement d'opérateurs économiques. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur pour la présentation de l'offre. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Les candidats ne peuvent pas présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4 CONDITIONS D'EXÉCUTION

4.1 Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP (article 6) et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils souhaitent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

5.1 Composition

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Les cahiers des clauses techniques particulières pour chaque lot
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire
- Le règlement de la consultation
- Les pièces graphiques
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux et le principe d'installation de chantier

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à retirer en format numérique sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.info/>

5.2 Modification de détail du DCE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Règles de présentation

Le dossier de candidature et le dossier d'offre seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en euros. Si des documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original.

Les pièces de la candidature et de l'offre n'ont pas à être signées. L'acte d'engagement sera signé au moment de l'attribution du marché.

6.2 Présentation des candidatures

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant impérativement les pièces suivantes :

CAPACITÉ JURIDIQUE DU CANDIDAT :

1. Formulaire DC1 - lettre de candidature
2. Formulaire DC2 – déclaration du candidat

3. Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus par le Code de la commande publique

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE DU CANDIDAT

4. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'appel d'offres, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
5. Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.

CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT

6. Un document présentant les références de l'entreprise dans le cas où les domaines concernés en considération des lots auxquels le candidat entend répondre.
7. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public. Ainsi qu'une description des habilitations des intervenants.
8. Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat.

6.3 Présentation des offres

Chaque candidat ou groupement candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces visées au présent article et numérotées conformément à la présentation ci-dessous :

1. L'Acte d'engagement complété et signé
2. La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment remplie, faisant apparaître les montants HT, le taux de TVA et les montants TTC.
Les documents doivent être dûment remplis par la personne habilitée à engager la société et signer (avec tampon de la société).
Les prix devront toujours être exprimés en Euros.
3. Le Mémoire technique et ses annexes éventuelles
4. Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) dûment accepté
5. Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) dûment accepté

6.4 Dépôt des candidatures et des offres

Les candidats transmettent leurs dossiers de candidature et leur offre de prix obligatoirement par voie dématérialisée sur : <https://www.marches-publics.info/>

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES **Le 24 MAI 2024 à 12H00**

Les plis déposés postérieurement à la date et heure limites seront considérés comme étant HORS DÉLAI.

7 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 Examen des candidatures

Pour être recevable, une candidature doit, d'une part, présenter l'ensemble des pièces demandées à l'article 6.2 et d'autre part être jugée satisfaisante au regard des capacités financières, techniques et professionnelles du candidat.

Les candidatures seront rejetées systématiquement si elles émanent d'une personne ne pouvant pas soumissionner au sens des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du code de la commande publique.

7.2 Critères d'attribution et choix de l'offre

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères pondérés énoncés ci-dessous.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L.2152-5 à L.2152-6 et R. 2152-3 à R.2152-5 du Code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Prix des prestations (solution de base) – 60 points

Suivant la formule suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins disante / Montant de l'offre à noter) X Base de notation

Montant de l'offre moins disante : correspondant au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspondant au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = 40 – Correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les offres jugées potentiellement basses, par rapport à l'estimation du maître d'œuvre, pourront faire l'objet d'une demande de confirmation de l'offre, voire de renseignements complémentaires quant à l'établissement des prix permettant d'apprécier la recevabilité de l'offre.

Les offres jugées potentiellement basses par rapport à l'estimation du maître d'œuvre ne seront pas analysées, si le pouvoir adjudicateur le décide.

Le montant pris en considération pour la comparaison des offres est le montant total figuré au détail quantitatif estimatif de l'offre de base, après vérification de celui-ci.

Valeur technique selon la note méthodologique du candidat – 40 points

Ce critère sera jugé sur la base du mémoire technique (ou note méthodologique) fourni dans le dossier «offre». Ce **document OBLIGATOIRE**, comprend les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'organisation et l'exécution des travaux dans le délai prescrit selon le modèle joint en annexe du présent règlement de consultation. En cas d'absence, le soumissionnaire se verra affecter la note de 0.

La méthodologie permettant de quantifier la valeur du mémoire technique sera la suivante :

- Matériels, équipements, produits prévus mis en œuvre 20 points
- Programme d'exécution 10 points
- Gestion des déchets 10 points

Les notes de chacun des chapitres sont ensuite additionnées pour donner une note sur 40, les calculs étant arrondis à 2 décimales.

OBJET	Base de l'analyse sous critères	NOTE
1. Tableau des matériels, équipements ou produits mis en œuvre	Enoncé sous forme de tableau des différents produits prévus mis en œuvre, avec indication précise des références du produit, dimensions, caractéristiques techniques (suivant articles du CCTP). Si les produits prévus mis en œuvre ne sont pas ceux prescrits dans les pièces écrites, prévoir de fournir les fiches techniques correspondantes (1)	20
2. Programme d'exécution	Moyens propres mobilisés pour l'opération : . Moyens humains : encadrement et personnel . Matériels	10
3. Gestion des déchets	Note explicitant les dispositions d'organisation prévues par le candidat pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets de chantier. Cet engagement du candidat supposera qu'il ait pris connaissance des contraintes de toute nature liées au traitement des déchets du chantier. Les entreprises auront l'obligation de trier les déchets de chantier avant leur évacuation.	10
TOTAL		40

(1) Les matériaux et produits prévus mis en œuvre pour le présent marché devront être conformes aux normes visées par le cahier des charges.

Le CCTP précise la nature et éventuellement la référence et la marque des matériaux, produits et matériels. Toutefois, des équivalences peuvent être proposées par l'entrepreneur. Une documentation précise pour chaque matériau, produit ou matériel équivalent proposé par l'entrepreneur sera obligatoirement jointe à son offre. En cas de non-renseignement sur les composants équivalents, les préconisations du CCTP deviendront obligatoires.

En l'absence de toute marque, l'entrepreneur devra présenter au maître d'œuvre pour approbation et ce, avant toute exécution des travaux, les matériaux, produits ou matériels qu'il envisage de mettre en œuvre.

7.3 Classement final

L'addition des notes obtenues pour chacun des deux critères (prix 60 + technique 40) donne une note finale sur 100. A noter que 2 décimales seront prises en compte pour chaque critère et la notation finale.

L'offre qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de la notation finale sera classée en première position. Le classement s'établira ensuite de manière dégressive.

7.4 Notification

Le ou les candidat(s) dont l'offre n'est pas retenue en est informé.

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé. Il fournit les documents permettant de justifier qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner, et notamment :

- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est mentionné dans le courrier adressé au candidat retenu.

8 DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats auront la possibilité de faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, un(e) ou des question(s) écrite(s) au pouvoir adjudicateur. À défaut de respecter le délai susmentionné, le pouvoir adjudicateur ne prendra pas ces questions en compte.

Toutes les questions devront obligatoirement être écrites et adressées par voie électronique sur la plateforme acheteur de la commune de VALLOUISE PELVOUX : <https://www.marches-publics.info/>

Les demandes adressées par tout autre moyen (en particulier via des adresses courriels nominatives ou par télécopies) ne seront pas prises en compte.

Une réponse sera alors adressée, 5 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres, mentionnées sur la page de garde du présent Règlement de la Consultation.

9 RÈGLEMENTS DES LITIGES

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE
22 à 24, rue de Breteuil 13281 MARSEILLE Cédex 06

10 SIGNATURES

Lu et approuvé en date du

Signature et cachet de l'entreprise :